

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 7 AVRIL 2015

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 avril 2015 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Le Conseiller Mario Tremblay est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Thomas Lepitre, inspecteur municipal sont également présents.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-04-07/49

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## 4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

### 4.1.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2015

2015-04-07/50

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 2 mars 2015 tel que distribué.

### 4.1.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 MARS 2015

2015-04-07/51

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session spéciale du 19 mars 2015 tel que distribué.

## 4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

### 4.2.1 RETOUR CONCERNANT UNE PLAINTE POUR LE BRUIT

La plainte a été étudiée et selon les recommandations de l'aviseur légal de la municipalité, le dossier a été remis au ministère de l'Environnement.

La Conseillère Françoise Bouchard quitte la séance. Elle est libérée pour assister à une autre rencontre.

# PROCES VERBAUX



2015-04-07/52

## 4.2.2 SUIVI « PETITE SÉDUCTION À DIXVILLE »

Discussions à propos du déroulement de l'émission, de l'implication des bénévoles, des responsables des cinq blocs, des démarches à faire et du budget.

Considérant que la résolution 2015-03-19/47 autorise un budget de 10 000\$ pour le projet et 2 000\$ pour l'embauche d'un chargé de projet;

Considérant l'avancement du projet, la réception du scénario et les besoins financiers qui se précisent;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de modifier le budget dont le total demeure le même mais selon la répartition suivante : 8 800\$ pour le projet et 3 200\$ pour l'embauche d'un chargé de projet.

## 5.0 RAPPORTS

### 5.1 MRC

Rapport du Maire.

### 5.2 CLD

Rien à signaler.

### 5.3 Collecte sélective et déchets

Françoise Bouchard a fait parvenir au conseil les rapports écrits suivants :

Le rapport annuel du GMR nous place en tête de la province pour l'enfouissement des déchets avec une quantité de 178 kg par habitant. Seulement quelques municipalités/MRC enfouissent moins de 200 kg. Au Canada seulement la Nouvelle Écosse est plus performante avec 158 kg. Le PGMR corrigé a été retourné au MAMOT pour approbation. Ils ont jusqu'au 22 mai pour nous donner une réponse. La tâche des éco-conseillers est en préparation. On va mettre l'emphase sur la visite des commerces et des restaurants. Le jour de la terre aura lieu le 22 avril et Monique Clément prévoit faire des interventions dans les écoles. Elle a publié un message à la radio et dans les médias pour venter notre bonne gestion des matières résiduelles. Une prochaine rencontre est prévue le 19 mai.

Régie des déchets :

Le rapport financier a été déposé présentant un excédent de revenu de 343 552\$ grâce à un contrat lucratif de résidu de verre. Pour la valorisation des boues des fosses septiques le dépôt du projet est encore à l'étude, la direction travaille présentement sur l'adhésion de Magog à notre site, ce qui va apporter une diminution du coût de l'enfouissement. Une conférence de presse est prévue le 10 avril à Magog. Un entretien préventif a été fait à la presse pour un coût de 5,000\$. Un système de détection va être installé pour éviter l'arrêt des aérateurs et prévenir des dépenses inutiles. Pour janvier et février nous avons envoyé 13.4 tonnes de déchets et 4.81 tonnes de compost. La prochaine rencontre est prévue le 13 mai.

# PROCÈS VERBAUX



- 5.4 Incendies  
Rien à signaler.
- 5.5 Urbanisme  
Un comité consultatif d'urbanisme a eu lieu le 25 mars dernier.
- 5.6 Loisirs  
Rien à signaler.
- 5.7 Voirie, aqueduc et égout  
Rapport de l'inspecteur municipal. Discussions à propos des sorties de route sur le chemin Chamberlain durant l'hiver et recherche de solutions.
- 5.8 CDL  
Rencontre lundi le 13 avril du CDL et des membres du conseil pour choisir le nouveau logo de la municipalité.
- 5.9 Coop de solidarité de Dixville  
Rapport du Maire concernant les avancements de la Coop et la demande au pacte rural. Le brunch de Pâques a attiré environ 150 personnes.
- 5.10 Direction générale  
-CRDITED : tous les projets de vente ont été approuvés par le conseil du trésor. Toutes les transactions auront lieu bientôt.  
-Balayage des rues et section du MTQ assumé par Pierre Cloutier  
-L'entretien de la pelouse en 2015 sera assumé par Yannick Jean  
-Recherche concernant la taxation des services pour un terrain constructible.  
-Artiste en résidence.  
-Comité des loisirs Stanhope.
- 5.11 Rapport du Maire  
-Retour sur « place aux jeunes » : l'activité a été très appréciée des visiteurs.
- 5.12 CCU  
Un CCU a eu lieu le 25 mars 2015. Des dérogations mineures sont recommandées au conseil. Elles seront discutées aux points 8.2 et 8.3.

## 6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

2015-04-07/53

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 7.0 TRÉSORERIE:

### 7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2015-04-07/54

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5892 à 5936 inclusivement.

# PROCES VERBAUX



Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 124 195.13\$.

## 7.1.2 REMISE AU CONSEIL DU RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2015.

## 7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.2.1 POLITIQUE FAMILIALE

2015-04-07/55

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de remettre, selon la politique familiale de la municipalité, 200\$ à Sara Blouin et Alexandre Caron pour leur deuxième enfant, Lexie Caron. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### 7.2.2 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Considérant que le plan d'action 2013-2015 de la politique familiale et des aînés tire à sa fin et que certaines actions restent à faire. Le Conseiller Pierre Paquette discutera avec le comité famille MADA de la mise à jour ou du prolongement de la politique.

### 7.2.3 AUTORISATION À SIGNER DES ACTES DE SERVITUDES

2015-04-07/56

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général et le Maire à signer les actes de servitudes sur les parcelles de terrain décrites par Daniel Parent dans sa minute numéro 6703.

La Conseillère Françoise Bouchard est de retour à la séance du conseil.

### 7.2.4 REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ

2015-04-07/57

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de récompenser quatre bénévoles en leur remettant chacun un certificat cadeau de « Rues Principales » d'une valeur de 60\$. Aussi, des paires de billets pour le brunch de la Coop de solidarité de Dixville seront remis à deux de ces bénévoles par le Maire qui leur fera aussi un hommage. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement des certificats cadeau et des billets du brunch.

# PROCÈS VERBAUX



- 2015-04-07/58
- 7.2.5 LOGO ET SITE INTERNET**
- Considérant que la municipalité désire rajeunir son site internet et son logo;
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mme. Danielle Robinet pour la création d'un logotype au coût de 1 020\$ plus les taxes ainsi que mandater Taïga Communications pour la création du nouveau site web de la municipalité pour un maximum de 5 000\$ plus taxes.
- Ces dépenses, n'ayant pas été budgétées pour l'année 2015, seront payées par un transfert du surplus général accumulé. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2015-04-07/59
- 7.2.6 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2015 au Conseil sport loisir de l'Estrie au montant de 70\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2015-04-07/60
- 7.2.7 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2015 au Carrefour action municipale et famille au montant de 41,39\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2015-04-07/61
- 7.3 VIREMENT ET AFFECTATION**
- Considérant que le conseil a prévu un montant de 4 500\$ au budget 2015 pour le remplacement éventuel des équipements de protection incendie;
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de 4 500\$ du surplus non affecté au surplus affecté à la protection incendie.
- 8.0 AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1 ADDENDA – MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIRIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE COATICOOK**
- Remis à la prochaine séance du conseil.

# PROCES VERBAUX



2015-04-07/62

## 8.2 DÉROGATION MINEURE NO. 2015-01 : 405 CHEMIN PARKER

Cette dérogation mineure permettra de régulariser la situation au lot 65-P situé au 405 chemin Parker à Dixville, propriété du CRDITED Estrie;

Considérant que le lot 65-P, appartenant au CRDITED Estrie et désirant en céder une partie à la municipalité, est non conforme au règlement de lotissement de la municipalité. Ce lot possédant un frontage de 25,88 mètres au lieu de 50 mètres et une superficie de 929 m<sup>2</sup> au lieu de 5000 m<sup>2</sup>;

Considérant que la dérogation mineure ne contrevient à aucun autre règlement;

Considérant que cette dérogation va permettre à la municipalité d'obtenir ce lot où se trouvent le réservoir d'eau potable et le puits no. 4, alimentant les citoyens en eau potable;

Considérant qu'il devrait y avoir un règlement spécifique aux particularités de lotissement à des fins publiques;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement l'acceptation de la dérogation no. 2015-01;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure no. 2015-01 au lot 65-P, situé au 405 chemin Parker soit la subdivision et le lotissement du lot 65-P, et permettre la vente de ce lot.

2015-04-07/63

## 8.3 DÉROGATION MINEURE NO. 2015-02 – 204 CHEMIN MAJOR

Cette dérogation mineure permettra de régulariser la situation au lot 141-P, situé au 204 chemin Major à Dixville, propriété du CRDITED Estrie;

Considérant que le lot 141-P, appartenant au CRDITED Estrie et désirant en céder une partie à la municipalité, est non conforme au règlement de lotissement de la municipalité. Ce lot possédant une profondeur moyenne de 18.29 mètres au lieu de 30 mètres et une superficie de 341.6 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

Considérant que la dérogation mineure ne contrevient à aucun autre règlement;

Considérant que cette dérogation va permettre à la municipalité d'obtenir ce lot où se trouvent la station de pompage Major servant au système d'assainissement des eaux usées;

Considérant qu'il devrait y avoir un règlement spécifique aux particularités de lotissement à des fins publiques;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement l'acceptation de la dérogation no. 2015-02;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accorder cette dérogation mineure no. 2015-02 au

# PROCÈS VERBAUX



lot 141-P, soit la subdivision et le lotissement du lot 141-P et permettre la vente de ce lot.

## 8.4 FACTURE D'ENROCHEMENT DE LA SCIERIE LECLERC ET TREMBLAY INC.

Considérant la facture de la scierie et la résolution no. 2014-06-02/98. Il est résolu de s'en tenir à la résolution et de payer 500\$ plus les taxes pour l'enrochement et 150\$ plus taxes pour le déneigement.

## 8.5 DEMANDE D'APPUI POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE COATICOOK

Après discussions, le conseil ne désire pas appuyer la démarche d'un PDZA dans la MRC de Coaticook.

## 9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

## 10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 10.1 RÈGLEMENT NO. 170-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 6-23.32

2015-04-07/64

**Considérant que** le règlement 6-23.32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook est entré en vigueur le 13 février 2015 ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de zonage numéro 117 (2010) pour l'ensemble de son territoire ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 117 (2010) ;

**Considérant que** le conseil prend en compte le règlement 170-15 et en fait sien comme si au long reproduit ;

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 2 mars 2015 et qu'à cette même séance, un projet de règlement fût adopté ;

# PROCES VERBAUX



**Considérant qu'**une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

**Considérant qu'**une consultation publique a eu lieu le 7 avril 2015 à 18h15;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement no. 170-15 modifiant le règlement de zonage no. 117 (2010), tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 170-15, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

## 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h35.

2015-04-07/65

---

Maire

Secrétaire-trésorier